

COMMUNE D'ALENYA

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

La loi du 22 juillet 1987 et son décret d'application du 11 octobre 1990 sur l'information préventive.

LA COMMUNE D'ALENYA EST SOUMISE À DEUX RISQUES MAJEURS :

- deux naturels : INONDATION (risque fort) SISMIQUE (risque faible)
- > auxquels il faut ajouter, à titre d'informations complémentaires, les autres risques : chutes abondantes de neige, vent violent, transports de matières dangereuses et feu de broussailles.

LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Le Maire est chargé, au niveau communal, de mettre en oeuvre cette politique préventive. Le plan communal de sauvegarde, indique

Le poste de commandement, < Etage Mairie>

Les zones d'évacuations < Etage école primaire et Espace Claude Simon>

RISQUE D'INONDATION



Fermez la porte, les aérations



Couper l'électricité et le gaz



Monter à pied dans les étages



Ecouter la radio pour connaître les



Les consignes de sécurité.

Fermer portes et fenêtres

Couper le gaz et l'électricité

AVANT Mettre les produits au sec

Amarrer les cuves

Faire une réserve d'eau potable

Prévoir l'évacuation selon les consignes du moment

S'informer de la montée des eaux (radio, Mairie...)

Couper l'électricité.

PENDANT N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des

autorités

Ou si vous y êtes forcés par la crue, rester dans les étages

supérieures des habitations.

Ne pas laisser les denrées périssables dans les zones inférieures. Ne pas consommer l'eau de la distribution publique ou des puits

particuliers sans l'avis des services compétents.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Aérer et désinfecter les pièces

APRES Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Chauffer dès que possible.

LE RISQUE SISMIQUE



Ecouter la radio pour connaître Les consignes à suivre



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.

Les consignes de sécurité.

Mettre en application les normes parasismiques pour tout projet de

construction.

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

AVANT Privilégier les constructions parasismiques.

Repérer les points de coupure de gaz, eau et électricité.

Fixer les appareils et meubles lourds.

Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

LA PREMIERE SECOUSSE : RESTER OU L'ON EST

A l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.

PENDANT A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) : à défaut s'abriter sous un porche.

En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES LA PREMIERE SECOUSSE : EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE.

Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flammes et ne pas fumer, en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir

es autorités.

APRES Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments. Attention il peut

y avoir d'autres secousses. Ne pas prendre l'ascenseur.

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio. Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ceux-ci sont pris en charge par l'Education Nationale, en liaison avec les services de

secours.



Ecouter la radio pour connaître Les consignes à suivre



Ne prenez pas la route



Fermer les volets



Ne stationnez pas sous les fils électriques



Ne montez pas sur un toit

LE RISQUE DE VENT VIOLENT

Les consignes de sécurité.

Respecter les mesures préconisées en matière de construction.

Suivre les consignes de sauvegarde et les messages météo.

Ne pas prendre la route.

AVANT Rester à l'intérieur, fermer portes et volets.

Annuler les sorties en mer et en rivière.

Arrêter les chantiers.

Annuler les manifestations publiques sous chapiteaux.

Se déplacer le moins possible.

PENDANT S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes

des autorités (radio).

Ne pas s'approcher des pylônes et lignes électriques.

APRES Ne pas monter sur un toit pour le dégager (risque d'effondrement).

Dégager l'accès aux habitations, couper branches et arbres qui

menacent de s'abattre.

LE RISQUE DE CHUTE DE NEIGE ABONDANTE



Ecouter la radio pour connaître Les consignes à suivre



Ne prenez pas la route



Abritez-vous sous un toit solide



Ne stationnez pas sous les fils électriques



Ne montez pas sur un toit

Les consignes de sécurité.

Se renseigner sur les risques encourus.

Respecter les normes préconisées en matière de construction.

Protéger les installations contre le gel.

AVANT EN CAS DE DEPLACEMENT

Se renseigner sur les prévisions météorologiques.

Se renseigner sur l'état des routes.

Prévoir du matériel de survie (couverture de survie, boisson

chaude, nourriture et des chaînes)

Eviter de prendre la route.

Ne pas s'engager sur un itinéraire enneigé sans équipement spécial.

PENDANT Eteindre le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule et

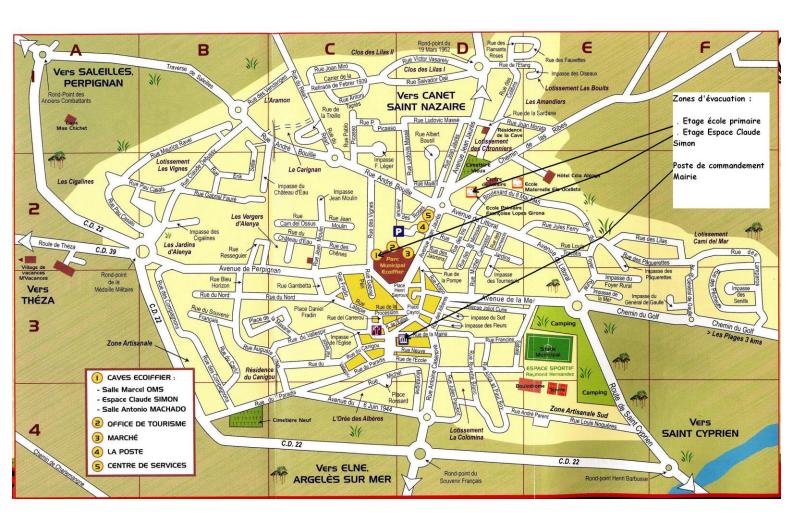
attendre les secours.

S'abriter dans un bâtiment au toit solide. Ne pas s'approcher des lignes électriques.

Ne monter en aucun cas sur un toit pour le dégager.

APRES Attendre le dégagement des voies pour prendre la route.

Dégager les accès aux habitations.



INFORMATIONS UTILES

N'utiliser le téléphone qu'en cas de nécessité absolue

POMPIERS 18 ou 112

GENDARMERIE

17

POLICE

17

SAMU

15

METEO

08 92 68 02 66

E.R.D.F

04 68 56 55 00

G.R.D.F

04 68 56 50 00

ECOUTEZ LA RADIO

France BLEU ROUSSILLON FM 101.6

> FRANCE INTER FM 92.1

MAIRIE D'ALENYA

04.68.37.38.00

CENTRE MEDICAL D'ALENYA

04.68.22.29.21

SUD ROUSSILLON

04.68.37.30.60

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile 24 Quai Sadi Carnot BP 951 66951 PERPIGNAN CEDEX

04.68.51.66.66

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

> 2, rue Jean Richepin BP 909 66020 PERPIGNAN CEDEX 04.68.38.12.34

SIGNAL D'ALERTE

DANS LE VILLAGE

Véhicule municipal équipé d'un haut-parleur

POUR LES ECARTS

Informations individuelles téléphoniques de chaque famille, complétées si nécessaire par le véhicule

RECOMMANDATIONS

Les équipements minima à se procurer dans tous les cas et à conserver à domicile.

- radio portable avec piles
- lampe torche avec piles
- eau potable
- papiers personnels, médicaments urgents
- couvertures
- matériel de confinement
- téléphone portable

Le plan communal de sauvegarde est disponible en Mairie et peut être consulté à tout moment par les citoyens